

- Pour l'Italie : M. le Commandeur *Mattia Massa*, Directeur général de l'exploitation des chemins de fer de la Haute-Italie ;
- » le Commandeur *Ferrucci*, inspecteur du génie civil.
- » la Suisse : M. le Conseiller fédéral *Bavier*, accompagné de M. l'inspecteur *Dapples*.

INSERTIONS.

Publication.

Le Département fédéral des Finances prévient, par la présente, les porteurs de bons de caisse 4 %, échéant le 1^{er} octobre 1879, qu'ensuite de l'arrêté du Conseil fédéral, en date du 27 août, ces bons seront remboursés par la Caisse fédérale à partir du jour de l'échéance.

Les porteurs de ces bons qui désireraient que le remboursement eût lieu par une caisse d'arrondissement de postes ou de péages, sont invités à en donner avis à la Caisse fédérale, d'ici au 20 septembre courant, en indiquant le montant de leurs titres, afin qu'il puisse être donné suite à leur demande.

Berne, le 30 août 1879. [2].

Le Département fédéral des Finances.

Exposition internationale à Melbourne.

D'après une communication de l'agence générale pour cette exposition, 8, Victoria Chambers, Westminster, Londres (voir Feuille féd. 1879, vol. II, p. 976), le délai fixé pour présenter les demandes d'emplacement dans les bâtiments de l'exposition a été prorogé jusqu'au 31 décembre de l'année courante.

Berne, le 29 août 1879. [3].

*Le Département fédéral
du Commerce et de l'Agriculture.*

Mise au concours.

L'administration soussignée est chargée par le Département militaire fédéral de faire l'acquisition des effets suivants, qu'elle met au concours.

Les fournisseurs, dont les adresses ne nous sont pas encore connues ou qui n'auraient pas reçu de formulaires d'offres de livraison jusqu'au 5 septembre, sont priés de nous en demander.

Les offres doivent être entre nos mains d'ici au 15 septembre.

Les termes de livraison commencent le 15 janvier et finissent le 15 mai pour les colliers, et le 15 novembre 1880 pour les autres effets.

Les prix sont entendus franco d'emballage et de port à la station de chemin de fer suisse la plus proche du fournisseur.

Le renvoi du matériel d'emballage, ainsi que du rebut, se fait aux frais du fournisseur.

Les modèles peuvent être consultés au bureau de notre administration, et la plupart des effets peuvent être vus dans les magasins cantonaux (arsenaux) ou dans les dépôts fédéraux.

Les ordonnances sont fournies par le Commissariat fédéral des guerres (administration des règlements). Les dessins et descriptions des articles désignés par un * sont envoyés sur demande, contre remboursement du prix de revient, par notre administration.

Les pièces que l'administration livre aux fournisseurs (telles que garnitures, attèles en fer, arçons, cordages, etc.) leur seront adressées, gratuitement et franco, à la station de chemin de fer destinataire.

De plus amples renseignements sont donnés par les formulaires d'offres de livraison.

Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
VI ^e groupe.	660 colliers anglais.	Ordonn. de 1853 et modèle.
»	600 selles de train (en cuir de vache, sièges en cuir de veau) avec sangles, étrivières, fourreaux et sous-ventrières, <i>tout en cuir non noirci.</i>	Ordonn. sur le harnachement des chevaux d'artillerie, du 24 avril 1874, et modèle.

	Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance dessin ou modèle.
VI ^e groupe.	600	pièces de tissus, pour sangles des selles de train.	Ordonn. sur le harnache- ment des chevaux d'artil- lerie, du 24 avril 1874, et modèle.
»	300	mors à branches.	Id.
»	300	mors brisés, avec chaînettes de longe.	Id.
»	600	paires d'étriers.	Id.
»	300	paires de harnachements pour chevaux du train.	*
		Les pièces énumérées ci- après (faites en cuir de vache non noirci): licous avec longues, mors à branches avec rênes, brides de sous-verge avec longes et fausses-rênes, traits avec courroies de trait et al- longes de trait, plate-longes avec T de reculement, avalo- ires avec derrière d'avaloire et courroies porte-traits.	Dessin de décembre 1878.
»	600	paires cordes pour traits.	Id.
»	600	paires cordes pour allonges. Ces cordes doivent être à 4 torons, de chanvre de 1 ^{re} qualité, épaisseur de 15 ^{mm} , amincies d'un côté.	Id.
»	300	havresacs pour chevaux, en cuir noir, vache à capote, avec boucles noires.	Ordonn. sur le harnache- ment, du 24 avril 1874.
»	900	paires courroies de charge, en cuir non noirci, dit à cour- roies, longueur 600 ^{mm} , lar- geur 20 ^{mm} , à boucles étamées.	Id. Ordonn. corrigée.

Berne, le 28 août 1879. [2].

Administration du matériel de guerre fédéral,
Section technique.

Chemins de fer du Nord-Est suisse.

On peut se procurer, par l'intermédiaire de nos gares aux marchandises, une III^e annexe au tarif « marchandises Nord-Est et Union Suisse-Central Suisse et suivants », du 1^{er} janvier 1878. Cette III^e annexe, qui entre en vigueur le 20 août, contient des taxes modifiées pour les expéditions de gares du Nord-Est pour certaines gares du Central, de la Suisse Occidentale, de la ligne Bulle-Romont et du Simplon.

Nous informons, en même temps, le public que les taxes réduites pour le trafic avec Niederwyl et au delà, dans la direction de Herzogenbuchsee, contenues dans le tarif principal, cesseront d'être applicables dès le 1^{er} décembre 1879.

Zurich, le 18 août 1879.

Un tarif spécial pour le transport de *vins en fûts*, par chargements d'au moins 5000 kilogrammes par wagon, en provenance de l'Autriche-Hongrie pour Romanshorn, formant la XXVIII^e annexe au tarif de marchandises suisse-austro-hongrois, du 1^{er} janvier 1878, entrera en vigueur le 15 septembre prochain.

Une 1^{re} annexe au tarif, du 1^{er} janvier 1879, pour le service direct rhéno-suisse de voyageurs et bagages, entrera en vigueur le 1^{er} septembre prochain. Cette annexe contient de nouveaux prix entre Zurich-Mayence-Francfort et Homburg v. d. H. On peut en prendre connaissance à la gare de Zurich.

Un tarif exceptionnel pour les ports de mer en service direct hanseatique-rhéno-ouest-allemand est entré en vigueur le 1^{er} juin. Ce tarif contient entre autres des taxes pour les stations de Romanshorn et de Rorschach. On peut s'en procurer des exemplaires, avec la 1^{re} annexe y relative, auprès des expéditions aux marchandises des gares susdénommées.

Zurich, le 22 août 1879.

Les tarifs exceptionnels, applicables à partir des 10 juillet 1877 et 1^{er} septembre 1878 (20^e et 25^e annexes) en service direct suisse-austro-hongrois, pour le transport de tan et d'écorces de la Hongrie pour Romanshorn, seront supprimés à la fin de l'année 1879.

Zurich, le 28 août 1879.

Il sera appliqué, dès le 1^{er} septembre, une taxe réduite (fr. 15.63 par tonne) aux expéditions de lait condensé en wagons complets de 10,000 kilogrammes, des *Cham* pour Bâle (Central Suisse et gare badoise), ainsi qu'aux expéditions avec lettre de voiture directe pour Anvers, Bruges, Bruxelles, Gand, Louvain, Ostende et autres gares *belges*, ou à celles qui, exigeant à Bâle une nouvelle lettre de voiture, suivront cependant immédiatement vers les destinations susindiquées.

Zurich, le 26 août 1879. [1]

*La Direction des chemins de fer
du Nord-Est suisse.*

Chemins de fer de l'Union Suisse.

Les taxes exceptionnelles pour le transport des huiles des Steinbrück à Rorschach seront supprimées à dater du 6 octobre prochain.

St-Gall, le 22 août 1879. [1]

La Direction générale.

Chemin de fer Central Suisse.

Le public est informé que le service d'été sur la ligne *Berne-Thoune-Scherzligen* subira, à partir du 15 septembre prochain, les modifications suivantes :

- 1° Le train de voyageurs n° 16 (Scherzligen, départ 7. 35 soir ; Berne, arrivée 9. — soir) ne sera pas supprimé à partir du 15 septembre déjà, mais marchera tous les jours *jusqu'au 30 septembre.*
- 2° Le train de voyageurs n° 114, en ce qui concerne la ligne *Berne-Thoune* (Thoune, départ 5. 45 soir ; Berne, arrivée 6. 55 soir) sera supprimé du 15 au 30 septembre les jours ouvrables et ne sera mis en marche que les dimanches 21 et 28 septembre, comme train du dimanche.

Le train 114 reprendra son service régulier et journalier à partir du 1^{er} octobre, d'après l'horaire du 1^{er} juin.

Bâle, le 27. août 1879. [1]

*Le Comité de Direction
du chemin de fer Central Suisse.*

Chemin de fer National suisse.

On peut se procurer gratis, à notre bureau des tarifs, une 1^{re} annexe au tarif de réexpédition, du 1^{er} juillet 1879, dès Singen pour certaines stations des chemins de fer de l'Union Suisse, pour marchandises en provenance de Mannheim-transit et Ludwigshafen-transit, annexe qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre prochain.

Winterthour, le 23 août 1879. [1]

Le délégué pour l'exploitation.

Publication.

Le traité de commerce entre la Suisse et l'Union douanière et commerciale allemande ayant été dénoncé pour la fin de l'année courante, quelques industriels ont soulevé la question de savoir si les dispositions concernant l'admission temporaire des marchandises en franchise de droit (trafic de perfectionnement) cessaient aussi d'exister à la fin de l'année ou si elles restaient encore en vigueur et, cas échéant, pour combien de temps.

Il résulte des notes échangées à ce sujet entre la Légation suisse à Berlin et le Ministère des Affaires étrangères d'Allemagne que les dispositions du traité dont il s'agit, contenues dans l'annexe B et dans le protocole final, doivent être interprétées dans ce sens que les marchandises qui seront expédiées d'ici à la fin de l'année — c'est-à-dire pendant que le traité dure encore — d'un pays dans l'autre, pour être perfectionnées, pourront être réimportées en franchise de droit 12 mois après que le traité aura fini d'exister, soit jusqu'à la fin de l'année 1880, à la condition toutefois que les mesures de contrôle prescrites auront été observées.

Berne, le 19 août 1879. [3..].

*Le Département fédéral
du Commerce et de l'Agriculture.*

Mise au concours.

Par suite de vacance, la place de traducteur au Département sousigné est à repourvoir. Outre une bonne écriture, on exige la connaissance *complète* de l'allemand et du français. Traitement annuel fr. 3500 au maximum. S'inscrire, en envoyant les certificats, d'ici au 13 septembre prochain, au secrétariat du Département.

Berne, le 22 août 1879. [3..].

Département fédéral de l'Intérieur.

Ecole polytechnique fédérale suisse, à Zurich.

Tableau des cours

qui se donneront pendant l'année scolaire 1879/80, soit pendant le semestre d'hiver, du 13 octobre 1879 au 13 mars 1880, à l'Ecole polytechnique.

A. Ecole d'architecture. *Lasius*, principal.

(1^{re} année.) *Orelli* : Mathématiques supérieures. *Fiedler* : Géométrie descriptive avec exercices. *Glabach* : Art de construire et dessin de constructions. *Stadler* et *Lasius* : Exercices de composition. *Stadler* : Dessin d'ornementation. *Kinkel* : Histoire de l'art dans l'antiquité. *Holzhalb* : *Dessin du paysage. *Keiser* : *Exercices de modelage.

(2^e année.) *Stadler* : Etude des styles. *Stadler* et *Lasius* : Exercices de composition. *Lasius* : Art de construire ; dessin de constructions ; étude des bâtiments ; théorie des ombres et perspective avec exercices. *Pestalozzi* : Ponts et chaussées. *Tetmajer* : Mécanique des constructions. *Werdmüller* : Dessin de figures.

(3^e année.) *Stadler* : Etude des styles, 2^e partie. *Stadler* et *Lasius* : Exercices de composition. *Lasius* : Art de construire et dessin de constructions ; étude des bâtiments, 2^e partie. *Stadler* : Dessin d'ornementation. *Heim* : Géologie industrielle. *Treichler* : Droit administratif. *Tetmajer* : Fabrication et essai des matériaux de construction, avec démonstrations sur la machine à essayer.

(*En outre, pendant le semestre d'été de la première année : Technologie chimique des matériaux de construction ; de la deuxième année : Pétrographie.*)

B. Ecole du génie civil. *Culmann*, principal.

(1^{re} année.) *Frobenius* : Calcul différentiel et intégral. *Méquet* : Le même cours en français. *Fiedler* : Géométrie descriptive, avec exercices. *Herzog* : Mécanique industrielle. *Glabach* : Art de construire ; dessin de constructions. *Wild* : Dessin des plans.

NOTE. Les cours désignés par un astérisque ne sont pas obligatoires.

(2^e année.) *Frobenius* : Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet* : Le même cours en français. *Herzog* : Mécanique industrielle, 2^e partie. *Fiedler* : Géométrie plane. *Heim* : Géologie industrielle. *Wild* : Topographie. *Fritz* : Description des machines, avec exercices. *Weber* : Physique industrielle.

(3^e année.) *Fliegner* : Mécanique théorique, 2^e partie. *Wild* : Géodésie. *Culmann* : Statique graphique avec exercices; terrassements, ponts en pierre et tunnels, exercices de construction. *Pestalozzi* : Endiguements. *Wild* : Dessin de cartes. *Wolf* : Introduction à l'astronomie. *Tetmajer* : *Fabrication et essai des matériaux de construction, avec démonstrations sur la machine à essayer.

(4^e année, VII^e semestre.) *Culmann* : Ponts en fer et chemins de fer; exercices de construction. *Pestalozzi* : Endiguements. *Wild* : Dessin de cartes. *Treichler* : Droit administratif. *Wolf* : Mécanique céleste. *Cohn* : *Economie nationale.

(Pendant le semestre d'été, il sera donné en outre : *Technologie chimique des matériaux de construction*; astronomie (1^{re} partie); exercices à l'observatoire, exercices d'arpentage et pétrographie.)

C. Ecole de mécanique industrielle. *Veith*, principal.

(1^{re} année.) *Frobenius* : Calcul différentiel et intégral. *Méquet* : Le même cours en français. *Fiedler* : Géométrie descriptive, avec exercices. *Geiser* : Géométrie analytique plane. *Herzog* : Mécanique industrielle, 1^{re} partie. *Fritz* : Dessin de machines.

(2^e année.) *Frobenius* : Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet* : Le même cours en français. *Herzog* : Mécanique industrielle, 2^e partie. *Weber* : Physique industrielle. *Veith* : Structure des machines et construction de machines. *Escher* : Technologie mécanique; *filature; *mesurage et pesage.

(3^e année.) *Fliegner* : Mécanique théorique, 2^e partie; théorie des tiroirs régulateurs et des roues motrices. *Veith* : Turbines et roues à eau; construction de machines. *Geiser* : Mécanique analytique. *Lasius* : Constructions civiles, avec exercices. *Cohn* : *Economie nationale. *Tetmajer* : *Construction et devis des supports de ponts en fer forgé.

(Pendant le semestre d'été de la première année : *Chimie et technologie mécanique*.)

D. Ecole de chimie industrielle. *V. Meyer*, principal.

(1^{re} année.) *Orelli* : Mathématiques supérieures. *Cramer* : Eléments de botanique générale. *Meyer* : Chimie inorganique. *Michler* : Chimie analytique. *Meyer* : Exercices de chimie analytique. *Lunge* : Fabrication de produits chimiques, 1^{re} partie. *Kennigott* : Minéralogie. *Schneebeil* : Physique expérimentale. *Cramer* : Botanique générale.

(2^e année.) *Lunge* : Métallurgie; fabrication de produits chimiques. *Fritz* : Etude générale des machines; dessin industriel. *Veith* : Chimie des dérivés du benzol. *Schneebeil* : Physique chimique. *Lunge* : Exercices de chimie industrielle. *Schär* : Pharmacognosie. *Heim* : Géologie générale. *Heumann* : Analyse des substances alimentaires.

(3^e année). *Lunge* : Teinture, blanchiment, impression sur étoffes; exercices de chimie industrielle. *Heumann* : Objets de verre et d'argile; éclairage. *Meyer* : Exercices de chimie analytique. *Kenngott* : Détermination des minéraux. *Heim* : Géologie générale.

Pendant le semestre d'été, seront en outre donnés ou continués les cours suivants :

(1^{re} année : Chimie analytique, 2^e partie, chimie organique, exercices d'analyse chimique, physique chimique, pétrographie, anthropologie, zoologie pharmaceutique.)

(2^e année : Technologie chimique des matériaux de construction, fabrication de produits chimiques, technologie mécanique, botanique appliquée et industrielle, dessin industriel, chauffage et ventilation, exercices de chimie analytique et industrielle, chimie pharmaceutique, botanique pharmaceutique, botanique spéciale.)

(3^e année : Teinture, blanchiment, impression sur étoffes, industries alimentaires, fabrication du papier, exercices de chimie analytique et industrielle.)

E. Ecole agricole et forestière.

1. Ecole forestière. Landolt, principal.

(1^{re} année.) *Stocker* : Mathématiques. *Meyer* : Chimie inorganique. *Keller* : Zoologie. *Cramer* : Eléments de botanique générale. *Kopp* : Eléments des sciences forestières. *Wild* : Dessin de plans.

(2^e année.) *Wild* : Dessin de plans; topographie. *Pestalozzi* : Ponts et chaussées. *Schulze* : Chimie agricole. *Heim* : Géologie générale. *Cohn* : Economie nationale. *Kopp* : Etude du climat et des terrains. *Landolt* : Taxations; excursions.

(3^e année, V^e semestre). *Landolt* : Etudes financières; étude de l'exploitation; calculs de la valeur des forêts; excursions et exercices. *Pestalozzi* : Usage du théodolite avec exercices. *Treichler* : Droit administratif.

(Pendant le semestre d'été : 1^{re} année : Chimie organique; botanique spéciale; pétrographie; protection des forêts; exercices botaniques au microscope; excursions avec exercices. 2^e année : Arpentage; physiologie botanique; éléments du droit; sylviculture; théorie de l'aménagement des forêts de l'Etat et statistique; études financières. Excursions et exercices.)

2. Ecole agricole. Krämer, principal.

(1^{re} année.) *Stocker* : Mathématiques. *Meyer* : Chimie inorganique. *Schneebeil* : Physique expérimentale. *Keller* : Zoologie. *Cramer* : Botanique générale. *Cohn* : Economie nationale. *Krämer* : Etudes agricoles générales, 1^{re} partie. *Wild* : *Dessin de plans.

(2^e année.) *Schulze* : Chimie agricole. *Heim* : Géologie générale. *Cohn* : Science financière. *Nowacki* : Agriculture générale, drainage et irrigation, exercices d'agronomie. *Krämer* : Etude générale des produits animaux; étude générale de l'agriculture, 2^e partie. *Meyer* : Hygiène des animaux domestiques. *Fritz* : Etude des machines et instruments agricoles. *Cramer* : Exercices microscopiques. *Pestalozzi* : *Ponts et chaussées. *Wild* : *Topographie.

(3^e année, V^e semestre). *Krämer* : Devis agricoles et tenue des livres; élevage des moutons et des porcs; technologie de chimie agricole; exercices d'agronomie. *Nowacki* : Exercices d'agronomie. *Schulze* : Technologie de la chimie agricole; exercices de chimie agricole. *Kohler* : Viticulture et soins à donner aux vins; culture des arbres fruitiers et pomologie. *Lasius* : Constructions agricoles. *Treichler* : Droit administratif. *Landolt* : *Aménagement des forêts. *Krämer* : *Exposé critique des systèmes agricoles.

(Pendant le semestre d'été : 1^{re} année : *Chimie organique*; *physique expérimentale*; *anatomie et physiologie des animaux domestiques*; *botanique spéciale*; *géographie botanique*; *exercices microscopiques*; *pétrographie*; *économie agricole*; *histoire et littérature des sciences agricoles*; *dessin de plans*. 2^e année : *Chimie agricole*; *exercices dans le laboratoire de chimie agricole*; *exercices microscopiques*; *culture générale et spéciale des plantes*; *horticulture*; *élevage de l'espèce bovine*; *maladies des animaux domestiques*, spécialement *épizooties*; *extérieur du cheval*, *ferrage et élevage des chevaux*; *machines et instruments agricoles*; *ponts et chaussées*; *arpentage*; *législation et droit agricoles*; *étude de l'exploitation agricole*.)

F. Ecole normale des sciences mathématiques et naturelles. *Fiedler*, principal.

(Il n'y a dans cette section aucun programme d'enseignement généralement obligatoire; en revanche, le principal fixera à chaque élève un plan individuel, selon la direction de ses études et le degré de son avancement, sans préjudice des cours qu'il pourrait suivre dans d'autres sections.)

1. Section des mathématiques.

(1^{re} année.) *Frobenius* : Calcul différentiel et intégral. *Méquet* : Le même cours en français. *Geiser* : Géométrie analytique. *Herzog* : Mécanique industrielle, 1^{re} partie. *Fiedler* : Géométrie descriptive avec exercices. *Fritz* : Dessin industriel. *Wild* : Topographie.

(3 années suivantes.) *Frobenius* : Théorie des équations différentielles ordinaires. *Méquet* : Théorie des équations différentielles, en français. *Fiedler* : Géométrie plane, principe de la correspondance. *Herzog* : Mécanique industrielle, 2^e partie. *Geiser* : Mécanique analytique, théorie des surfaces du 3^{me} degré. *Weber* : Physique industrielle; théorie mathématique de la diffusion de la chaleur; exercices de physique; recherches de physique; exercices d'enseignement de l'optique analytique. *Stichelberger* : Fonctions elliptiques; intégrales déterminées. *Gröbli* : Chapitres choisis de la physique mathématique. *Wolf* : Introduction à l'astronomie; introduction à la mécanique céleste; étoiles filantes et comètes. *Fiedler*, *Frobenius* et *Geiser* : Exercices d'enseignement des mathématiques.

2. Section des sciences naturelles.

(1^{re} année.) *Orelli* : Mathématiques supérieures. *Meyer* : Chimie inorganique. *Michler* : Chimie analytique. *Kenngott* : Minéralogie. *Cramer* : Botanique générale. *Frey* : Zoologie.

(2 années suivantes.) *Meyer* : Analyses chimiques. *Lunge* : Exercices de chimie industrielle. *Schneebeli* : Physique chimique. *Kenngott* : Détermination des minéraux. *Cramer* : Exercices microscopiques. *Weilenmann* : Géographie physique. *Heim* : Géologie générale; démonstrations de géologie. *Frey* : Zoologie antédiluvienne. *Heumann* : Analyse des substances alimentaires. *Kenngott* et *Heim* : Exercices d'enseignement de la minéralogie et de la géologie.

G. Ecole des sciences et lettres et des sciences historiques et politiques. *Rambert*, principal.

1. **Sciences naturelles.** *Schneebeil* : Physique expérimentale. *Cramer* : Exercices microscopiques; botanique générale. *Kenngott* : Minéralogie. *Heim* : Géologie générale, géologie appliquée. *Frey* : Zoologie, animaux fossiles. *Weith* : Chimie des dérivés du benzol, réactions de chimie organique. *Heer* : Botanique pharmaceutique. *Schär* : Médicaments des Indiens et des peuples de l'Asie orientale. *Meister* : Teinture sur soie. *Weilenmann* : Géographie physique. *Abeljanz* : Chimie et analyse des substances alimentaires; répétitions de chimie inorganique. *Heumann* : Analyse des substances alimentaires; physique chimique, 1^{re} partie; chapitres choisis de la chimie industrielle. *Annaheim* : Eléments de chimie inorganique; éléments de chimie organique; phénomènes de fermentation et de putréfaction. *Asper* : Répétitions de zoologie; parasites animaux. *Keller* : Morphologie générale des organismes animaux; anatomie et physiologie de l'homme, 2^e partie; exercices de dissection. *Schoch* : Entomologie. *Mayer* : Paléontologie, stratigraphie de la formation tertiaire. *Stutz* : Histoire géologique de la création. *Winter* : Etude et détermination des cryptogames. *Krämer* : Exposé critique des systèmes agricoles. *Grete* : Étude des engrais. *Barbieri* : Utilisation des déchets. *Dodel* : Botanique générale; démonstrations botaniques. *Jaggi* : Familles choisies de plantes. *Stadler* : Théorie de la déduction. *Wiel* : Hygiène. *Baltzer* : Formations géologiques.

2. **Sciences mathématiques.** *Wolf* : Etoiles filantes et comètes. *Gröbli* : Chapitres choisis de la physique mathématique. *Hug* : Calcul différentiel et intégral; méthodique des cours mathématiques. *Rebstein* : Problèmes principaux de la mesure des degrés; bases mathématiques des établissements d'assurance sur la vie et de rente. *Stickelberger* : Fonctions elliptique; intégrales déterminées. *Tetmajer* : Supports de ponts en fer; production et essai des matériaux pour les chemins de fer et les ponts. *Tobler* : Chapitres choisis du domaine de la télégraphie électrique. *Weber* : Science des ingénieurs des villes. *Weiler* : Géométrie linéaire.

3. **Langues et belles-lettres.** *Kinkel* : Histoire de la littérature allemande; notions sur l'art oratoire. *Rambert* : Histoire de la littérature française; exercices élémentaires; exercices supérieurs. *Arduini* : Storia della Lingua e della Letteratura italiana; la Poesia e la Critica dell' Italia attuale; esercizi grammaticali. *Stiefel* : Les auteurs dramatiques allemands les plus éminents du 19^e siècle. *Whittaker* : Grammaire anglaise élémentaire; exercices grammaticaux de style; Macaulay's Biographical Essays.

4. **Sciences historiques et politiques.** *Scherr* : Histoire du 19^e siècle; histoire de la civilisation et des mœurs de l'antiquité. *Kinkel* : Histoire de l'art antique; histoire de la peinture moderne. *Cohn* : Economie nationale; science financière, conversations sur les questions d'économie nationale. *Treichler* : Droit administratif. *Fick* : Droit de change, droit commercial. *Ryf* : Droit public et politique de la Suisse. *Egli* : Histoire de la navigation dans les régions polaires.

5. **Beaux-arts.** *Keiser* : Modelage, ornement et coupe des pierres. *Stadler* : Dessin d'ornement. *Holzhalb* : Dessin du paysage. *Werdmüller* : Dessin de la figure.

6. **Sciences militaires.** *Rothpletz* : Organisation de l'armée, administration et tactique. *Geiser* : Balistique. *Affolter* : Théorie de l'arme et fortifications.

H. Cours préparatoire de mathématiques. *Orelli*, principal.

Orelli: Mathématiques. *Stocker*: Mathématiques, en français. *Schneebéli*: Physique expérimentale. *Keller*: Eléments de géométrie descriptive. *Kürsteiner*: Géométrie pratique. *Michler*: Chimie inorganique. *Stocker*: Langue allemande. *Rambert*: Langue française.

Les jeunes gens qui désirent être admis doivent en adresser la demande écrite au Directeur, **le 6 octobre au plus tard**. La demande du candidat doit indiquer la division de l'Ecole et l'année d'études dans laquelle il veut entrer, et être accompagnée de l'autorisation écrite de ses parents ou de son tuteur, avec l'adresse exacte de ceux-ci. A ces pièces doivent être joints une expédition authentique de l'acte de naissance du postulant (qui doit être âgé au moins de 17 ans pour entrer dans la première année d'une subdivision ou dans le cours préparatoire de mathématiques), un passeport ou un acte d'origine, un certificat de bonnes mœurs et une attestation de ses études préparatoires ou de son apprentissage professionnel. La finance d'inscription réglementaire doit être déposée, au Secrétariat du Conseil d'école, avant le commencement des examens.

Les examens d'admission commencent le **13 octobre**. Le règlement et les dispositions complémentaires donnent les renseignements nécessaires sur les connaissances exigées et sur les conditions moyennant lesquelles les candidats peuvent être dispensés de subir les examens d'admission.

On peut s'adresser au Secrétariat de la Direction pour demander des exemplaires des programmes et du règlement d'admission.

Zurich, le 14 août 1879. [2..]

Au nom du Conseil d'Ecole suisse,
Le Directeur de l'Ecole polytechnique:
Dr Kenngott.

Mise au concours.

L'administration soussignée est chargée par le Département militaire fédéral de mettre au concours la fourniture des effets suivants. Les fournisseurs, dont les adresses ne nous sont pas encore connues ou qui n'auraient pas reçu de formulaires d'offres de livraison jusqu'au 25 du mois courant, sont priés de nous en demander, en désignant le groupe sur lequel ils désirent faire des offres.

Les offres doivent être entre nos mains d'ici au 8 septembre.

Les termes de livraison commencent le 15 janvier et finissent le 15 novembre 1880.

Les prix doivent être faits franco d'emballage et de port à la station suisse de chemin de fer la plus proche du fournisseur.

Le renvoi du matériel d'emballage ainsi que du rebut se fait aux frais des fournisseurs.

Les modèles peuvent être consultés au bureau de notre administration, et la plupart des effets peuvent être vus dans les magasins cantonnements (arsenaux).

Les ordonnances sont fournies par le Commissariat fédéral des guerres (administration des règlements). Les dessins et descriptions des articles désignés par * sont envoyés sur demande, contre remboursement du prix de revient, par notre administration.

Les pièces que l'administration livre aux fournisseurs (tels que garnitures, arçons, etc.) leur seront adressées gratuitement et franco à la station de chemin de fer destinataire.

De plus amples renseignements sont donnés par les formulaires d'offres de livraison.

	Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
I ^{er} groupe.	6,000	bretelles de fusil.	*
»	10,000	ceinturons.	*
»	1,800	porte-sabre-scie, simples.	*
»	6,000	porte-fourreaux de baïonnettes.	*
»	7,000	gibernes d'infanterie.	*
»	300	gibernes pour dragons.	*
»	80	gibernes pour guides.	*
»	20	ceinturons avec dragonnes, pour adjudants-sous-officiers.	Modèle.
»	300	ceinturons avec dragonnes, pour dragons.	*
»	800	ceinturons avec dragonnes, pour guides et train.	*
»	200	bandoulières de mousquetons.	*
»	100	fourreaux de revolvers avec courroies.	Modèle.
»	20	banderoles et cuissières.	»
»	60	sacoques de fourriers d'infanterie.	»
»	120	sacoques de fourriers de cavalerie.	»
»	60	sacoques de trompettes	»
»	300	sacs à pansement.	»
»	2,080	fourreaux porte-pelles.	»
II ^e groupe.	450	équipements complets de chevaux pour cavalerie: selle avec garnitures de tête, sacoches, courroies de charge, sangles, étrivières (sans housses), sacoches à munition de réserve, pochettes à clous. (L'administration livre gratis l'arçon avec faux-siège, le tissu pour la sangle, le drap et le feutre pour coussinets et garnitures des bandes, les étriers, les mors et la gourmette avec crochets.)	Ordon. du 3 février 1875.

	Nombre de pièces approximatif.	Objets.	D'après ordonnance, dessin ou modèle.
II ^e groupe.	450	faux-sièges, tendus sur les arçons.	Ordon. du 3 février 1875.
>	450	pièces de tissu pour sangles.	> > > >
>	345	fourreaux de mousquetons.	> > > >
>	96	sacoques de revolvers.	> > > >
>	15	sacoques d'ouvriers.	> > > >
>	450	licous d'écurie.	> > > >
>	450	sangles d'écurie.	> > > >
>	450	musettes en toile à voiles.	> > > >
>	450	sacs à avoine.	> > > >
>	450	paires filets à fourrage.	> > > >
>	450	cordes à fourrage.	> > > >
>	450	épuisettes en forme de poches.	> > > >
IV ^e et V ^e groupes.	150	sabres d'officiers montés.	Ordonnance et modèle.
>	2,800	sabres-scies pour pionniers.	Modèle.
>	60	tambours avec bretelle et une peau de réserve.	Ordonnance 1868.
>	60	paires de baguettes en bois d'ébène.	> >
>	120	peaux de batterie, de réserve.	> >
>	14	drapeaux de bataillon.	Ordon. du 27 août 1852.
>	60	haches de campagne pour sous-officiers de cavalerie.	Ordon. du 3 février 1875.
>	450	étrilles avec cure-pieds pour la cavalerie.	> > > >
>	450	brosses.	> > > >
>	450	brosses à graisse, avec fourreaux.	> > > >
>	450	boîtes à graisse.	> > > >
>	450	éponges.	> > > >
>	180	fournitures pour sacoches de fourriers.	Modèle.
>	100	jumelles avec étuis en cuir et courroies.	>
>	300	boîtes en fer blanc pour sacs à pansement.	>
>	2,080	pelles pour l'infanterie, système Linnemann.	>
>	1,600	caisses à munition pour l'infanterie.	Ordon. du 29 septemb. 1871 et modèle.

Berne, le 14 août 1879. [3...]

Administration du matériel de guerre fédéral,
Section technique.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Facteur** postal à Monthey (Valais). S'adresser, d'ici au 12 septembre 1879, à la Direction des postes à Lausanne.

2) **Facteur** de lettres à Bâle. S'adresser, d'ici au 12 septembre 1879, à la Direction des postes à Bâle.

3) **Télégraphiste** à Goldach (St-Gall). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 10 septembre 1879, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

1) **Dépositaire** postal à la Lorraine (Berne). S'adresser, d'ici au 5 septembre 1879, à la Direction des postes à Berne.

2) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à Amsoldingen (Berne). S'adresser, d'ici au 5 septembre 1879, à la Direction des postes à Berne.

3) **Facteur** postal à Linththal (Glaris). S'adresser, d'ici au 5 septembre 1879, à la Direction des postes à St-Gall.

4) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à Soglio (Grisons). S'adresser, d'ici au 5 septembre 1879, à la Direction des postes à Coire.

5) **Télégraphiste** à Curio (Tessin). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 9 septembre 1879, à l'Inspection des télégraphes à Bellinzone.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1879
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	40
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.08.1879
Date	
Data	
Seite	222-236
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 460

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.